

H A U T E

Décision 174BIS/2024
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

(annule et remplace la décision 174/2024 visée en Sous-Préfecture le 05/04/2024
pour cause d'erreur matérielle)

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame COLLADO--TAVERNE Jana en tant qu'agent d'entretien du 6 au 7 avril 2024,
- Madame DUMOIS Naoëlle en tant qu'agent d'entretien du 6 au 7 avril 2024,
- Madame FLAMANT Fanny en tant qu'agent d'entretien du 8 avril au 15 septembre 2024,
- Monsieur MATHIAS Mathieu en tant qu'agent d'entretien du 8 avril au 15 septembre 2024,
- Madame BOBE Marie en tant qu'agent d'accueil du 6 au 28 avril 2024,
- Madame SAVARIT Hermione en tant qu'agent d'accueil du 7 au 21 avril 2024,
- Madame RAUD Lilou en tant qu'agent d'accueil du 13 au 28 avril 2024,
- Monsieur PINTENA Florian en tant que surveillant de baignade du 13 au 22 avril 2024,
- Madame SMAGGHUE Françoise en tant que surveillante de baignade du 13 au 24 avril 2024,
- Monsieur PETIT Nicolas en tant que surveillant de baignade du 14 au 23 avril 2024,
- Madame MALGRANGE Maryline en tant que surveillante de baignade du 15 au 18 avril 2024,
- Madame RÉAUD Valentine en tant que surveillante de baignade du 18 au 25 avril 2024,
- Madame RAVON Annelys en tant que surveillante de baignade du 21 au 28 avril 2024,
- Madame MOUILLOT Hannah en tant que surveillante de baignade du 20 avril au 31 août 2024,

Fait à Jonzac,
Le 19 AVR. 2024

Le Président
Claude BELOT

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**